

ASSOCIATION PAUL GUINOT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 24 bd. Chastenay de Géry

94800 VILLEJUIF

SIRET : 784 315 095 00025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée générale de l'association Paul GUINOT,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Le total du bilan s'élève à 3.654.829 € et le compte de résultat fait apparaître un déficit de 484.167 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nos appréciations les plus importantes, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration de l'association et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place

le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 juin 2025.

Compagnie Fiduciaire de Passy

Signé par Aurélie Lassalette
Le 17/06/2025

ID: tx_azDvwWWe1QXk

Aurélie Lassalette

Aurélie LASSALLETTE

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	117 559	71 509	46 050	2 016
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	76 225		76 225	76 225
	Constructions	7 518 890	5 897 265	1 621 624	1 821 937
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	58 200	43 816	14 384	20 595
	Autres immobilisations corporelles	1 552 897	854 697	698 200	478 035
	Immobilisations corporelles en cours	8 844		8 844	86 534
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 580		5 580	5 580
TOTAL (I)		9 338 194	6 867 287	2 470 907	2 490 922
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	52 965		52 965	9 173
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	312 174		312 174	238 688
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	23 642		23 642	11 950
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 260		20 260	20 260
	DISPONIBILITES	741 884		741 884	1 109 285
	Charges constatées d'avance	30 487		30 487	17 670
	TOTAL (II)	1 181 411		1 181 411	1 407 026
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)	2 512		2 512	3 882
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		10 522 116	6 867 287	3 654 829	3 901 829
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				5 580	
(3) dont à plus d'un an					

31 décembre 2024 - 12 mois	ASSOCIATION PAUL GUINOT	orcom
----------------------------	-------------------------	-------

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	34 240	34 240
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 223 250	2 223 250
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(219 479)	(151 351)
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	(176 219)	
	Excédent ou déficit de l'exercice	(484 167)	(244 347)
	Total des fonds propres (situation nette)	1 377 625	1 861 792
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	137 365	153 223
	Provisions réglementées	1 117 548	1 188 810
	Total des autres fonds propres	1 254 913	1 342 033
Total des fonds propres		2 632 537	3 203 825
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	72 155	49 598
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics	227 689	
Total des fonds reportés et dédiés		299 844	49 598
Provisions	Provisions pour risques	45 000	
	Provisions pour charges	64 413	60 126
	Total des provisions	109 413	60 126
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	115 684	177 677
	Emprunts et dettes financières divers	39 946	38 111
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 108	134 155
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	217 162	209 146
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	28 135	29 192
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes		613 035	588 280
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		3 654 829	3 901 829
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(484 166,80)	(244 347,39)
(1) Dont à moins d'un an		613 035	434 485
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	54 206	420
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	280	187
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	47 844	40 530
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 887 080	2 714 870
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 260	104 313
	Utilisations des fonds dédiés	5 180	5 180
	Autres produits	96	6
Total des produits d'exploitation		3 010 946	2 865 506
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	(169)	
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	889 765	788 947
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	184 198	176 005
	Salaires et traitements	1 313 879	1 309 564
	Charges sociales	576 456	628 682
	Dotation aux amortissements et dépréciations	350 014	343 279
	Dotation aux provisions	49 287	353
	Reports en fonds dédiés	255 426	
	Autres charges	1 367	3 207
Total des charges d'exploitation		3 620 223	3 250 037
RESULTAT D'EXPLOITATION		(609 277)	(384 531)

31 décembre 2024 - 12 mois	ASSOCIATION PAUL GUINOT	orcom
----------------------------	-------------------------	-------

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(609 277)	(384 531)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	2 708	4 424
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 708	4 424
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 867	2 636
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 867	2 636
RESULTAT FINANCIER		842	1 788
RESULTAT COURANT avant impôts		(608 435)	(382 743)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	72 590	92 314
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	71 262	65 845
	Total des produits exceptionnels	143 853	158 159
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	19 393	1 688
	Sur opérations en capital		17 443
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	19 393	19 130
RESULTAT EXCEPTIONNEL		124 460	139 029
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		191	633
TOTAL DES PRODUITS		3 157 507	3 028 089
TOTAL DES CHARGES		3 641 674	3 272 437
EXCEDENT ou DEFICIT		(484 167)	(244 347)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

L'association contribue à l'inclusion professionnelle des personnes non-voyantes et malvoyantes au sein de la société par l'intermédiaire de formations diplômantes adaptées.

Missions sociales

Les personnes concernées se voient proposer des formations techniques dont notamment :

- Masso-kinésithérapeute
- Développer web et web mobile ;
- Conseiller relation client à distance

Afin d'accompagner ces personnes l'association met en place :

- le Service d'Insertion Professionnelle qui mobilise et développe l'ensemble des moyens, des ressources et des relations nécessaires à l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes dans leurs démarches d'accès ou de retour à l'emploi ;
- le Service de réadaptation dont la finalité est l'accès à l'autonomie de la personne non-voyante ou malvoyante ;
- un centre de documentation adapté ;
- un hébergement en internat ou à l'extérieur de l'établissement.

Moyens mise en oeuvre et ressources

- Formation professionnelle adaptative ;
- Aide à l'insertion professionnelle ;
- Inclusion au sein de diverses activités sociales

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2025 par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2024** ont été établis conformément aux règlements de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, et les règlements ANC n°2018-06 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en

Règles et Méthodes Comptables

fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau: 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Logiciels informatiques : 1 à 3 ans
- * Brevets : 7 ans
- * Mobilier: 1 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès leur attribution sans attendre leur encaissement. La reprise des subventions d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetées de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

A ce titre l'engagement en matière de retraite de l'association s'élève au **31/12/2024** :

L'indemnité de fin de carrière à verser calculée est de (IFC + charges sociales) :

180 183,14 €

Règles et Méthodes Comptables

La valeur actuelle probable des indemnités à verser provisionnées au 31/12/2024 est de :
64 413,42 €

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

31 décembre 2024 - 12 mois	ASSOCIATION PAUL GUINOT	orcom
----------------------------	-------------------------	-------

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	69 283		48 276			117 559
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 283		48 276			117 559
CORPORELLES	Terrains	76 225					76 225
	Constructions sur sol propre	4 227 898					4 227 898
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	3 290 992					3 290 992
	Instal technique, matériel outillage industriels	58 200					58 200
	Instal., agencement, aménagement divers	589 229		324 141			913 370
	Matériel de transport	24 165					24 165
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	581 459		33 902			615 361
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	86 534			77 690		8 844
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 934 702		358 043	77 690		9 215 055
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 580					5 580
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 580					5 580
TOTAL		9 009 565		406 319	77 690		9 338 194

31 décembre 2024 - 12 mois	ASSOCIATION PAUL GUINOT	orcom
----------------------------	-------------------------	-------

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	67 267	4 242		71 509
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 267	4 242		71 509
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	4 055 813	25 674		4 081 486
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	1 641 140	174 639		1 815 779
	Instal technique, matériel outillage industriels	37 606	6 211		43 816
	Autres instal., agencement, aménagement divers	267 985	80 389	14 139	334 235
	Matériel de transport	4 859	4 833		9 692
	Matériel de bureau, mobilier	443 974	70 939	4 143	510 770
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 451 376	362 685	18 282	6 795 778
TOTAL		6 518 643	366 926	18 282	6 867 287

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 580	5 580	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	312 174	312 174	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 447	2 447	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 580	3 580	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	17 614	17 614	
	Charges constatées d'avance	30 487	30 487	
	TOTAL DES CREANCES	371 882	371 882	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	115 684	115 684		
	Emprunts et dettes financières divers	39 946	39 946		
	Fournisseurs et comptes rattachés	212 108	212 108		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	26 430	26 430		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	148 282	148 282		
	Impôts sur les bénéfices	192	192		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	42 258	42 258		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	28 135	28 135		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	613 035	613 035		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		(60 158)			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

31 décembre 2024 - 12 mois	ASSOCIATION PAUL GUINOT	orcom
----------------------------	-------------------------	-------

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
CNR ARS - dédiés à la formation personnel	9 922			9 922
CNR ARS - dédiés au numérique	5 180	5 180		
Cf.état Fonds dédiés	1 232		255 426	256 658
CNR ARS - dédiés C.E TELECOM	28 000			28 000
CNR ARS - dédiés au mur d'escalade	5 264			5 264
TOTAL	49 598	5 180	255 426	299 844

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

31 décembre 2024 - 12 mois	ASSOCIATION PAUL GUINOT	
----------------------------	-------------------------	---

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réel sur nouvelles ress affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CNR ARS - dédiés à l'accompagnement			20 000	20 000
CNR ARS - dédiés au projet simulation			7 737	7 737
CNR ARS - dédiés à l'investissement			227 689	227 689
CNR ARS - dédiés au C.E SPORT	1 232			1 232
Totalisation	1 232		255 426	256 658

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2024
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 044 797	56 582		1 101 380
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	1 044 797	56 582		1 101 380
Quotes-parts virées au compte de résultat	891 575	72 440		964 015

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			30 487
AUTRES		1 417	
ORANGE RES LOCAL		924	
MICROSOFT 365		1 189	
DOCUSIGN		3 137	
ECOLAB / PUNAISE&RONG 2024		2 551	
IDEX / PRESTATION		1 576	
CLIMADECLIC		1 070	
ELP / ABON		748	
TEAMVIEWER ABONNEMENT		662	
TIBCO 2025		6 818	
GRENKE IT 2025		432	
CCLS IT 2025		9 961	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			30 487

31 décembre 2024 - 12 mois	ASSOCIATION PAUL GUINOT	orcom
----------------------------	-------------------------	-------

Concours publics et subventions

31/12/2024	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics		2 781 018				2 781 018
Subventions d'exploitation		106 062				106 062
Subventions d'investissement		56 582				56 582
TOTAL		2 943 662				2 943 662

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	11 000	11 800	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	11 000	11 800	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	11 000	11 800	100,00	100,00				

Annexe au Bilan

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant de rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € durant l'exercice.

Contributions volontaires en nature

L'association n'a valorisé aucune contribution volontaire en nature au cours de cet exercice.

Engagements hors bilan

En garantie d'un emprunt de 600 000€, la Caisse d'Epargne de Paris et d'Ile-de-France bénéficie d'une caution d'un montant de 86 763,30 € représentant 75% du capital restant dû de 115 684,40 € au 31/12/2024.

